



MINISTÈRE
DE L'ÉQUIPEMENT,
DE L'URBANISME, DES ÉNERGIES
ET DES TRANSPORTS TERRESTRES
ET MARITIMES

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 206 / MET

Le ministre

Papeete, le 12 FEV 2014

Affaire suivie par :
Direction de l'Équipement

Note de rappel à la prudence aux usagers de la route et riverains des cours d'eau et rivières

Le Ministre de l'Équipement, de l'Urbanisme, des Transports terrestres et maritimes, souhaite rappeler à la population, et particulièrement aux usagers de la route, ainsi qu'aux riverains des rivières et cours d'eau, la plus grande prudence en ces temps de fortes intempéries.

Concernant les usagers de la route, le Ministre rappelle les règles du code de la route, les vitesses de circulation doivent être abaissées de 20 Km/h sur la RDO et de 10 Km/h sur les autres voies de circulations.

Une attention particulière doit aussi être portée aux risques de chute de pierres et éboulements de terre sur les voies et le Ministre rappelle que des balisages sur certaines zones sensibles ont été réalisés et doivent être impérativement respectés.

Par ailleurs, il est recommandé la plus grande vigilance aux riverains de rivières ou cours d'eau en crues et ils ne doivent pas intervenir aux abords des rivières ou des canalisations d'eau pluviales obstruées.

Le Ministère et les services de l'Équipement de chaque secteur restent en alerte et sont en relation constante avec les pompiers de chacune des communes de Polynésie afin d'agir en cas de nécessité.

Le Ministre remercie la population pour toute l'attention portée à ces consignes jusque la fin des intempéries.

Pour le Ministre
et par délégation
le directeur de cabinet

Heifara GARBET

Albert SOLIA

Ampliations :

Service de Presse 4
La DEPECHE de Tahiti 1
Monsieur le maire de la commune de Papeete
Monsieur le directeur de la protection civile
Gendarmerie IDV
DEQ-GAC-STT-SER